



DAX :
6, Rue des Frênes
Tel : 05.58.58.25.25

MONT DE MARSAN :
1bis, place Raymond Poincaré
Tel : 05.58.05.93.70



Janvier 2015

L'AGAD'ZETTE

N° 2

EDITORIAL

Ce deuxième exemplaire de l'AGAD'ZETTE met l'accent sur la formation et tout le bien qu'elle peut apporter à chacun. Je ne peux que vous encourager à parfaire votre formation : employeurs et employés y retrouvent toujours leur compte. N'hésitez pas à nous interroger.

METEO France prévoit que l'année 2014 soit la plus chaude depuis 1900. En ce début d'année, je ne peux que souhaiter une année tempérée sur le plan économique et social.

2015 sera pour l'AGAD une année particulière puisque nous fêterons ses 30 ans d'existence.

Je me joins à Fanny ROSA, Agnès, Cathy, Marie à Dax et à Suzy et Chantal à Mont de Marsan pour vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous remercier de votre collaboration tout au long de l'année écoulée.

Que 2015 soit remplie de réussites professionnelles et de satisfactions dans votre travail ainsi que dans votre vie personnelle. Prenez soin de vous et de tous ceux qui vous entourent.

Bernard LORBER, Président de l'AGAD.

Afin de vous présenter nos vœux et partager avec vous un moment convivial autour de quelques gourmandises, nous serions heureux de vous recevoir
le mercredi 14 janvier à 15h30 au bureau de Dax,
le jeudi 15 janvier à 15h00 au bureau de Mont de Marsan.



**La formation :
le levier pour
s'adapter
à la dépendance**

En 2014,
64 assistantes de
vie ont suivi des
formations

Les formations dispensées

**La maladie d'Alzheimer
La maladie de Parkinson
La bientraitance
Les troubles du comportement
Mobilisation, ergonomie
Relation communication
Entretien du cadre de vie
Accompagnement au deuil**

En 2014, 1364 heures
de formations
dispensées par le
GRETA des Landes

POURQUOI SE FORMER ?

La formation est un levier nécessaire car elle permet d'élargir ses compétences et de s'interroger sur ses pratiques professionnelles.

Nous avons interrogé une assistante de vie de Dax pour connaître son ressenti par rapport aux formations.

Témoignage de Nicole, 46 ans, intervenante à l'AGAD depuis 2007

«Je suis arrivée dans ce métier complètement par hasard suite à un licenciement. Sans emploi, je me suis dit que je pouvais aider des personnes âgées pour faire leur ménage.

En 2008, Mme Rosa, m'a demandée si je voulais faire une formation, je lui ai dit non.

Je ne savais pas ce que c'était et j'avais peur que cela soit trop scolaire. Je suis une personne timide et j'avais peur de parler de moi.

Afin de me faire évoluer dans ce métier, Mme Rosa m'a convaincue et j'ai sauté le pas. J'ai vite compris le bénéfice que je pouvais y trouver pour améliorer mon travail au quotidien.

Tout d'abord, j'ai pu échanger avec mes collègues et me rendre compte que nous avons toutes les mêmes difficultés face à la maladie, au handicap....

J'ai appris des techniques pour mieux prendre en charge les personnes en situation de handicap et cela m'a permis d'adapter mon comportement et d'avoir des gestes plus appropriés.

Depuis j'essaie d'en faire régulièrement et je suis maintenant capable de prendre en charge des personnes dépendantes.»



TEMOIGNAGE EMPLOYEUR

Rencontre avec Monsieur P, qui accompagne son épouse, 90 ans, dans la maladie depuis plus de 10 ans.

Mr et Mme P. vivaient dans l'Aveyron. L'AVC de Mme a bouleversé leur quotidien. Ils ont désiré se rapprocher de leur fils.

Ce dernier a mis en place un service de soins et un service d'aide à domicile pour les aider. Pour les accompagner, 4 assistantes de vie se relaient 7 jours/7.

Mr P. a accepté de répondre à quelques questions :

◆ Etes vous satisfait des intervenantes à domicile ?

«Oui, ce sont des merveilles. Je les connais bien maintenant, un lien s'est créé et je sais que je peux compter sur elles. Mon épouse est grabataire, ne communique plus. Mes journées sont rythmées par les passages de l'AGAD et des soignants. Je me sens moins seul. Leur douceur et leur calme ont un effet apaisant. La seule personne qui arrive à communiquer avec mon épouse est une assistante de vie.»

◆ Etes vous satisfait de l'AGAD ?

«Je suis très satisfait, le travail des intervenantes qui m'ont été proposées a toujours été de qualité. Lorsque j'ai été confronté à de gros problèmes de santé, l'AGAD a organisé en urgence des aides supplémentaires. J'ai ainsi pu passer cette phase difficile.»

Seul, Mr indique qu'il ne serait plus là, «la solitude m'aurait tué, les quelques heures d'aide à domicile apportent un peu de soleil dans notre vie.»

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) de 0 à 20 ans	La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) > à 20 ans	L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) + 60 ans
<p>Prestation familiale destinée à compenser les frais supportés par toute personne ayant à sa charge un enfant handicapé.</p> 	<p>Prend en charge les surcoûts de tous ordres supportés par la personne en situation de handicap (aides humaines, techniques, les aménagements du logement...).</p>	<p>Couvre les dépenses figurant dans le plan d'aide proposé par l'équipe médico-sociale du Conseil Général : rémunération d'heures d'aide à domicile, accueil temporaire ou accueil de jour, adaptation du logement à la dépendance.</p>

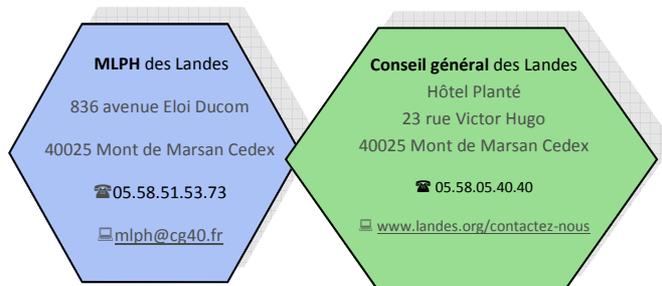
Informez, orientez et écoutez toutes personnes âgées et/ou en situation de handicap, et leur famille

Le numéro vert IM'AGE, 0800 40 04 04 (appel gratuit)



Les Centres Locaux d'Informations et de Coordination CLIC :

MORCENX, 41 rue Roger Salengro, 05.58.04.16.61
 MUGRON, 10 avenue de la gare, 05.58.97.74.63
 SAINT VINCENT DE TYROSSE, CMS 4 allées des Magnolias, 05.58.77.49.36



LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

Elles visent à protéger des personnes fragilisées ou vulnérables en raison d'une vraie altération de leurs facultés. Cette incapacité devra être prouvée par un certificat médical établi par un médecin expert accrédité auprès du juge des tutelles.

Différentes mesures peuvent être envisagées de la plus souple à la plus lourde :

La sauvegarde de Justice : C'est un dispositif souple et temporaire (2 ans maximum). La personne conserve l'exercice de ses droits mais un mandataire spécial est autorisé à effectuer certains actes déterminés (par exemple, perception des ressources et règlement des dépenses).

- La personne peut signer tous les documents et peut disposer de ses moyens de paiement.

La curatelle : C'est une mesure d'assistance et de contrôle, de manière continue dans les actes importants de la vie civile. Le curateur assiste la personne dans la gestion de son patrimoine, et peut l'assister dans certains actes concernant sa protection. La personne conserve l'exercice de ses droits, peut voter, faire un testament. Le juge peut alléger ou renforcer la curatelle en fonction de la situation : curatelle simple ou renforcée.

- La personne peut signer les documents d'administration (par exemple, les contrats de travail). En curatelle simple, elle peut disposer d'espèces, d'une carte à retraits limités.

La tutelle : C'est une mesure de représentation de manière continue dans les actes de la vie civile. La personne protégée perd l'exercice de ses droits civils et civiques. Le tuteur agit à sa place : elle est privée de son droit de vote, ne peut plus signer aucun acte, ni gérer ses ressources et son compte bancaire. Elle ne peut plus agir sur son patrimoine (testament, vente de biens) sauf autorisation du juge des tutelles.

- La personne ne peut signer aucun document elle n'a plus de moyen de paiement.

SANTE : L'HYPOTHERMIE

L'hiver est souvent rude pour les personnes âgées, qui sont, du fait des basses températures, exposées au risque d'hypothermie. Il est important de connaître les signes évocateurs de cette pathologie et surtout les moyens à mettre en œuvre pour les prévenir.

L'hypothermie est définie par la baisse générale de la température du corps en dessous de 35°. Lorsqu'elle baisse, le débit cardiaque diminue, la tension artérielle chute et le cerveau est moins bien oxygéné. Les reins, le foie et le système hormonal souffrent aussi du refroidissement.

Hypothermie légère : la personne est consciente, frissonnante, la peau est pâle, la tension artérielle élevée.

Hypothermie modérée : la peau est sèche, froide, les lèvres et les extrémités bleussent. L'élocution est difficile, des troubles du comportement apparaissent.

Hypothermie sévère : la peau prend un aspect cadavérique. La respiration et le rythme cardiaque sont imperceptibles.

Conduite à tenir face à la victime :

- la protéger (notamment la tête) du froid et des courants d'air, isoler le corps du froid du sol par une couverture,
- éviter tout réchauffement brutal (massages, frictions, bain chaud). Il doit être progressif pour ne pas provoquer d'arrêt cardiaque,
- la couvrir avec des couvertures et l'évacuer doucement vers un local chaud,
- alerter les secours (15 ou 18).

RECETTE

Mug cake au yaourt

Préparation : 5 minutes

Cuisson : 1 minute, 20 secondes

Ingrédients :

- 1 oeuf
- 2 cuillères à soupe de yaourt
- 3 cuillères à soupe de farine
- 1/4 de cuillère à café de levure
- 2 cuillères à soupe de sucre
- 1 cuillère à soupe d'huile

Cassez l'oeuf dans le mug et fouettez énergiquement. Ajoutez le yaourt, la farine puis incorporez l'huile, le sucre et la levure. Bien mélanger entre chaque ingrédient. Cuire 1 minute et 20 secondes au four micro ondes.



BILAN DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

POUR LES EMPLOYEURS

97.97% estiment que l'organisation en place est adaptée à leurs besoins,

99.13% sont satisfaits des réponses apportées à leurs questions,

98.97% sont satisfaits de la continuité de l'intervention en cas d'absence de leur salarié.

POUR LES INTERVENANTS A DOMICILE

98% sont satisfaits de l'amabilité et de la disponibilité du personnel administratif de l'AGAD,

96% sont satisfaits des horaires d'ouverture,

L'accompagnement de l'AGAD est jugé suffisant pour 94% des intervenants sur les thèmes suivants : droit du travail,

PETIT RAPPEL SUR L'ASTREINTE TELEPHONIQUE SOIR ET WEEK-END

Ce service est uniquement destiné aux **URGENCES**

- votre employeur est absent (hospitalisation,...)
- vous ne pouvez vous rendre au travail (maladie...)

Toute absence devra être justifiée dès le lendemain.

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Maria RAMOS, assistante de vie à l'AGAD, depuis une douzaine d'années.

Nous présentons à sa famille et à sa fille Sandrine, également assistante de vie à l'AGAD, nos sincères condoléances.

L'équipe de l'AGAD vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce 2ème numéro.

Si vous avez des suggestions pour le prochain numéro, n'hésitez pas à nous les proposer.